



## PROCÉDURES LOCALES

**Championnat régional Grand-Est  
Classe : Multi classe  
*Du 27 juillet au 02 aout 2025*  
Mussey sur Marne**

Edition du 10/02/2025

Date de validation des procédures par la [Commission Sport FFVP](#) : 18/03/2025

Référence du règlement des compétitions FFVP : NP 4.1 - Edition 2025

L'ensemble des documents de référence est disponible sur :  
<https://www.ffvp.fr/kb/organiser-une-competition>

Les procédures locales ont pour but de définir les options retenues par l'organisation lorsque le règlement fédéral (NP4.1) les permet. Elles évitent autant que possible de paraphraser la NP4.1. Les concurrents sont donc tenus de connaître la NP4.1 et les procédures locales. Les procédures locales doivent être validées par la Commission Sport FFVP au moins un mois avant la première épreuve.



## Table des matières

1.	31.1.	31.2.	31.3.	31.4.	<b>32.</b>	42.1.	42.2.	42.3.	42.4.	42.5.	42.6.
	42.7.	42.8.	52.9.	52.10.	<b>53.</b>	53.1.	53.2.	53.3.	53.4.	53.5.	53.6.
	63.7.	63.8.	<b>64.</b>	74.1.	74.2.	74.3.	74.4.	74.5.	<b>75.</b>	85.1.	85.2.
	85.3.	85.4.	85.5.	85.6.	<b>86.</b>	<b>97.</b>	9				

# **1. Description de la compétition**

## **1.1. Nom et lieu de la compétition**

- Nom de la compétition : Championnat régional Grand-Est 2025
- Lieu : Mussey sur marne (LFFJ)
- Association organisatrice : Centre de planeurs de Haute-Marne
- Altitude de référence de l'aérodrome : 310 mètres (sera utilisée pour la référence des altitudes QNH/AMSL)
- Cette compétition est sélective (ie ne diverge pas par rapport à la NP4.1) : oui

## **1.2. Calendrier de la compétition**

- Date limite d'inscription : **1<sup>er</sup> juillet 2025**
- Entraînement (non officiel) : **24 au 26 juillet**
- Période d'enregistrement : **26 juillet**
- Période d'inspection technique (pesée obligatoire en classe club) : **26 juillet**
- Premier briefing : **27 juillet à 10h00**
- Période de compétition (premier et dernier jour d'épreuve possible) : **du 27 juillet au 02 aout**
- Remise des prix : **02 Aout à 19h00** (heure ajustable selon météo et épreuve du jour)

## **1.3. Noms et fonctions des organisateurs et officiels**

*Postes obligatoires :*

- Directeur de la compétition : julien CATERINA
- Choix des épreuves : julien CATERINA / florent HACHE
- Scoring : julien CATERINA / florent HACHE
- Secrétariat : François VIRLY / Jean PIERRON
- Président du Comité d'Organisation : Florent HACHE
- Sécurité des vols : Florent HACHE / François VIRLY
- Météorologue : /
- Logistique : Martine BRIQUET/ Aline PHILBERT
- Contrôle Technique : Thomas PHILBERT/ Jacques PHILBERT
- Remorquage : François VIRLY/ Thomas PHILBERT / Denis BRIMONT
- Webmaster : Simon CADOT
- Responsable presse : François DESANLIS

## **1.4. Adresses pour correspondance et inscription**

- Tel : **06.66.42.18.68**
- E-mail : **vav.mussey@gmail.com**
- Site web : **http://planeur-mussey.fr/**
- Adresse postale : **CENTRE DE PLANEURS DE HAUTE-MARNE**

**JOINVILLE MUSSEY  
BP 60022  
52301 JOINVILLE CEDEX**

## **2.Généralités**

### **2.1. Montant des frais d'inscription et des décollages**

Les frais d'inscription pour chaque planeur s'élèvent à :

- 80 € pour les pilotes de - 25 ans
- 125 € pour les pilotes de + 25 ans.

Ils couvrent toutes les opérations exceptés les décollages.

Le prix d'un remorqué standard (500 m AGL) est de 35 € (25€ pour les moins de 25 ans)

Le montant de la caution de réclamation est fixé à 150 €

### **2.2. Catégorie générale, Classe Multiclasse**

- *la masse maximale (si restriction par rapport à la NP4.1),*
- *la référence dans la NP4.1.D de la liste des handicaps appliqués.*

Nombre maximal de planeurs de la compétition admis sur la plate-forme : **16**

### **2.3. Logiciel d'analyse et de scoring utilisé**

Le logiciel SeeYou (version 10.62 ou supérieure) sera utilisé comme logiciel de d'analyse des vols et de calculs des points.

Le script de scoring FFVP version 2025 en vigueur le jour de la 1<sup>ère</sup> épreuve sera appliqué.

### **2.4. Enregistreurs de vol**

Les enregistreurs de vol admis sont décrits dans la NP4.1 en vigueur.

Il est rappelé que la NP4.1 depuis l'édition 2020 modifie la liste des enregistreurs admis en secours pour un Championnat de France.

L'organisation demandera deux semaines avant la compétition à chaque concurrent de lui transmettre un fichier de vol récent de chaque enregistreur déclaré. Ceci permettra de s'assurer de l'identifiant et du bon fonctionnement (GPS, altitude et capteur moteur le cas échéant).

### **2.5. Équipements supplémentaires requis**

- Ordinateur, logiciel, câbles de connexion et d'alimentation, cartes mémoires nécessaires au déchargement des enregistreurs de vol,
- Système de navigation avec visualisation de l'espace aérien,
- Câble de remorquage d'une longueur minimum de 40 m équipé d'un anneau TOST à chaque extrémité
- Téléphone mobile pour recevoir au sol les SMS/WhatsApp de l'organisation,
- Un enregistreur secondaire (recommandé)

### **2.6. Site Internet**

L'adresse du site SoaringSpot de la compétition est [https://www.soaringspot.com/en\\_gb/championnat-regional-grand-est-2025-joinville-mussey-2025/](https://www.soaringspot.com/en_gb/championnat-regional-grand-est-2025-joinville-mussey-2025/)

Il sera la référence pour les fichiers de points de virage, espace aérien et résultats de la compétition.

### **2.7. Base de points de virages**

Le fichier de référence (\*.cup) est disponible sur SoaringSpot (cf §2.6).

[https://www.soaringspot.com/en\\_gb/championnat-regional-grand-est-2025-joinville-mussey-2025/downloads](https://www.soaringspot.com/en_gb/championnat-regional-grand-est-2025-joinville-mussey-2025/downloads)

## 2.8. Définition de l'espace aérien sportif du championnat

Le fichier espace aérien de référence (\*.cub) est disponible sur SoaringSpot (cf §2.6).  
[https://www.soaringspot.com/en\\_gb/championnat-regional-grand-est-2025-joinville-mussey-2025/downloads](https://www.soaringspot.com/en_gb/championnat-regional-grand-est-2025-joinville-mussey-2025/downloads)

Carte synthétique des zones avec altitudes plancher et plafond : ANNEXE Espaces aériens

- Liste des zones interdites par défaut (ie pénétration pénalisée) :
  - classes A, B, C, D ; ZRT sauf dérogatoire; TMZ ; zones P ; zones R ; zones D, parc naturel (quelque soit le plancher/plafond du parc)
- Liste des zones toujours autorisées (ie pénétration non pénalisée) :
  - classes E, F, G, RMZ, ZRT type dérogatoire (OpenAir type W)
- **La fiche d'épreuve précisera une à une les zones éventuellement désactivées pour la journée (ex : certaines zones D, ZRT)**

## 2.9. Emplacement du panneau d'affichage officiel

Le panneau d'affichage officiel est situé au club House

## 2.10. Messagerie

Des informations officielles pourront être transmises par le groupe Whatsapp créé par l'organisation pour la compétition. L'organisation configurera le groupe de telle façon qu'elle soit la seule à pouvoir diffuser des messages.

*L'inscription au groupe se fera avec le numéro donné sur le googleDoc*

# **3. Procédures au sol**

## 3.1. Présentation de l'aérodrome

**Annexe « Self Briefing »**

## 3.2. Consignes de mise en piste et passage au point de pesée

**Annexe « Self Briefing »**

## 3.3. Procédure de déballastage en piste

Les déballastages sur la grille de départ sont autorisés sous le contrôle du Directeur de Compétition ou d'un membre de l'organisation.

Dans un souci de préservation des ressources naturelles, il est demandé aux concurrents déballastant au sol de recueillir l'eau dans des bidons afin de la réutiliser.

## 3.4. Grille de décollage

Conformément à la **NP4.1**, le seul type de grille sera le **placement libre**.  
Placement conformément à l'annexe Self Briefing

À la demande de l'organisation, les planeurs lourds (ex : biplaces) devront systématiquement décoller en dernier afin de faciliter leur lancement.

Heure limite pour retirer les véhicules de la grille : *30 minutes avant le premier décollage.*  
*Schéma de la grille en annexe (Cf Self briefing)*

### 3.5. PC vache, informations à communiquer en cas de vache, remise des enregistreurs au retour de vache

Le PC Vache se situe au **ClubHouse**  
N° de téléphone : **0666421868**  
WhatsApp PC Vache: **PCvacheCRGE2025**

En cas de vache, le pilote peut :

- Contacter le PC Vache par téléphone et donner les informations (voir fiche de vache) nécessaires au dépannage.
- Contacter le PC Vache par SMS ou WhatsApp avec le formatage suivant : [PILOTE] [N° de Concours] [nb de points tournés] [Latitude][Longitude]

*En cas de posé extérieur, préciser si un dépannage air est souhaité( voir le § 3.7)*

Dans tous les cas, les équipiers doivent, avant de partir en dépannage, informer le PC Vache et vérifier que les coordonnées de la vache ont été bien transmises.

Le fichier IGC sera remis dès que possible au retour de dépannage et, en dernier délai, avant 9h le lendemain matin.

### 3.6. Dépouillement des enregistreurs

Les données de l'enregistreur principal doivent être remises à l'organisation dans un délai de 45 min après l'atterrissement, sous la forme :

- Soit avec un envoi par mail : **vav.mussey@gmail.com**
- Soit du fichier IGC issu de l'enregistreur principal, sur un support de stockage de type clé USB ou carte mémoire (SD Card).

Remarque pour les Volkslogger : les fichiers de vol doivent être téléchargés en mode « sécurisé ».

**L'organisation refusera de réceptionner un enregistreur de vol et d'effectuer toute manipulation dessus.**

### 3.7. Possibilités de dépannage air

Les dépannages air sont autorisés et assurés par l'organisation à condition que le planeur soit posé sur un terrain qui permette un remorquage en toute sécurité et avant l'heure limite légale (heure légale du coucher du soleil+ 30 min).

L'organisation des dépannages air est de la responsabilité du Directeur de la Compétition, qui décidera notamment de l'ordre dans lesquels ils seront effectués et de leur éventuelle délégation à un autre aéroclub.

## **4. Procédures en vol**

### **4.1. Fréquences radio**

Les transmissions radios ne doivent être faites que sur les fréquences autorisées par les organisateurs.

- Fréquence compétition (ouverture de la ligne, veille sécurité) : 123,055 MHz
- Fréquence décollage/arrivée/atterrissage : 123,055 MHz
- Fréquence détresse : 121.500 MHz

Les fréquences utilisables par les pilotes sont les suivantes :

- 122.500 MHz
- 122.650 MHz
- 129.715 MHz
- 129.760 MHz
- 129.980 MHz

**Sauf pour raison de sécurité**, aucune annonce n'est faite par le pilote ou le pilote remorqueur, ni au décollage ni au largage. Les essais radio doivent être réalisés avant le premier décollage.

### **4.2. Décollage (zone de largage) / décollage autonome**

- 

Se reporter au briefing quotidien pour ces informations

Cependant, il faudra, après largage, que les concurrents quittent, dès que possible, la zone de largage soit latéralement soit verticalement (par le haut). Un concurrent revenant dans le circuit de remorquage à une altitude inférieure ou égale à l'altitude de largage devra se signaler sur la fréquence utilisée pour les remorquages de telle sorte à être clairement localisé par les remorqueurs.

### **4.3. Procédure en cas d'atterrissement pendant les mises en l'air**

*Côté opposé à celui utilisé pour les décollages/ Annexe « self briefing »*

### **4.4. Information d'arrivée**

Le pilote annonce son arrivée et ses intentions sur la fréquence de la compétition lorsqu'il est à 10 km du cercle d'arrivée, en utilisant la phrase suivante :

« [n° de concours] 10km»

L'organisateur collationne le numéro de concours avec les informations utiles (vent, piste en cas de passage).

Puis le pilote annonce au passage du cercle d'arrivée :

« [n° de concours] au cercle, directe ou tour de piste »

### **4.5. Procédure d'arrivée et d'atterrissement**

L'arrivée directe, suivie d'un atterrissage long *ou* un tour de piste classique est la procédure normale et conseillée. Les schémas relatifs aux procédures d'atterrissement figurent en annexe (SelfBriefing)

**Arrivée directe** : le pilote à l'atterrissement suit les instructions données par l'organisation qui régule le trafic de manière à ce que les premiers planeurs en arrivée directe effectuent un atterrissage aussi long que possible, en gardant son axe, permettant aux planeurs suivants de se poser en toute sécurité.

Les passages ne sont pas autorisés.

## **5.Déroulement des épreuves**

### 5.1. Dispositions locales relatives au contrôle du trafic aérien (le cas échéant)

Sans objet

### 5.2. Zone des épreuves

Sans objet

### 5.3. Paramètres des portes de départ et d'arrivée

#### Départ :

- Ligne de départ rectiligne de longueur totale 10 km (2x5km de chaque côté du point de départ), centrée sur le point de départ, avec comme paramètres de franchissement :
  - o **Vitesse sol maximale** : 170km/h, sauf changement lors du briefing journalier
  - o **Altitude maximale** de franchissement de ligne : sera définie chaque jour en fonction des plafonds observés et annoncée durant les messages radio d'ouverture de porte.

#### Arrivée :

- Cercle de rayon 3 km centré sur le point d'arrivée avec comme paramètre de franchissement :
  - o Altitude minimale : 600 mètres QNH, sauf changement durant le briefing journalier.

### 5.4. Ouverture de porte de départ

Se référer à la NP4.1 §12.4.3.

Ces messages sont répétés une fois sur la fréquence compétition.

*Au dernier décollage : "Compétition CRGE, dernier décollage "*

*À Hdep-30 minutes : " Compétition CRGE, la porte de départ ouvrira dans 30 minutes à Hdep , altitude maximale de départ : Aldepmax mètres QNH"*

*À Hdep-20 minutes : " Compétition CRGE, la porte de départ ouvrira dans 20 minutes à Hdep , altitude maximale de départ : Aldepmax mètres QNH"*

*À Hdep-10 minutes : " Compétition CRGE, la porte de départ ouvrira dans 10 minutes à Hdep , altitude maximale de départ : Aldepmax mètres QNH"*

*À Hdep-5 minutes : " Compétition CRGE, la porte de départ ouvrira dans 5 minutes à Hdep , altitude maximale de départ : Aldepmax mètres QNH"*

*À Hdep : "Compétition CRGE, il est Hdep. La porte de départ est ouverte. Altitude maximale de départ : Aldepmax mètres QNH"*

### 5.5. Annulation d'épreuve en vol

**À tout moment**, l'organisation peut annuler l'épreuve en annonçant sur la fréquence compétition :

*« Compétition CRGE, l'épreuve pour la classe [la classe] est annulée. ».*

Les concurrents sont priés de relayer le message le plus sportivement possible.

### 5.6. Pénalité altitude d'arrivée

La pénalité pour passage de la porte d'arrivée sous l'altitude minimale est de type « Temps ».

## ***6.Divergences par rapport au règlement fédéral NP4.1 en vigueur***

Sans objet (*préférable*)

## **7.*Annexes***

- *Self briefing*
- *Carte VAC*